

Règlement Particulier du Trophée de Blois 31 Janvier & 1^{er} Février 2015 à BLOIS (41)

 **Gymnase Eric TABARLY**

7 terrains Plafond 8,50m

1. Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFBaD des catégories cadet et plus de toute la France.
2. Le tournoi de simple se déroulera le samedi dans sa totalité, les doubles & mixtes se dérouleront le dimanche.
3. Les 4 séries proposées seront **B - C - D1/D2/D3 - D4/NC**
4. Le tournoi se déroule selon **le Règlement Général des Compétitions**. Les classements pris en compte pour la confection des tableaux seront ceux du 1^{er} septembre 2014
5. Le nombre d'inscrits est limité à **180 joueurs** ; en cas de surnombre, un maximum de joueurs par tableau sera défini par le Juge-Arbitre ; les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
6. **UN SEUL TABLEAU DE DOUBLE EST AUTORISÉ.**
7. Certains tableaux pourront être limités (en fonction du nombre d'inscrits), voir regroupés si le nombre de participants est insuffisant (moins de 4), voir supprimés.
8. **Dans la mesure** du possible, tous les tableaux se joueront en poules pour les préliminaires puis en élimination directe pour les phases finales. Un joueur ne devant pas faire plus de 8 matchs dans la même journée.
9. Les joueurs peuvent s'inscrire en double avec "X" sans garantie d'avoir un partenaire. Si cela n'était pas le cas, ils seront placés automatiquement sur liste d'attente.
10. L'inscription d'une paire à la compétition sera officielle lorsque les 2 personnes auront réglées leur montant d'inscription à la compétition. Sinon, la paire sera considérée comme incomplète et sera placée sur liste d'attente.
11. La date limite d'arrivée des inscriptions est fixée au **20 Janvier 2015** & le tirage au sort sera effectué **le 23 Janvier 2015**.
12. Le droit d'engagement est fixé à :

1 Tableau = 12 €	2 Tableaux = 18 €
------------------	-------------------
13. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement par chèque à l'ordre du **BLOIS BADMINTON CLUB**. Une inscription peut-être remboursée pour désistement avant le tirage au sort, ou pour annulation d'un tableau.
14. Après le tirage au sort, aucune inscription ne sera remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité du joueur ou pour une indisponibilité dûment justifiée pour cas de force majeure.

Les joueurs forfaits devront se justifier, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition auprès de **la Ligue du Centre de Badminton**, 6 bis, rue des Urbets, BP 30064, 18 002 Bourges cedex. Ils pourront-être remplacés par tout joueur de niveau équivalent placé sur liste d'attente ou présent le jour de la compétition.
15. Les récompenses seront attribués aux vainqueurs & finalistes, à la condition d'avoir un nombre suffisant de joueurs par tableau, soit au minimum 8.
16. Les licences & les surclassements éventuels seront vérifiés sur POONA par l'organisateur à la réception des inscriptions. Tout joueur non-dûment licencié (surclassement) le jour du tirage au sort sera retiré des tableaux.
17. Les joueurs devront pointer à la table de marque dans la salle au plus tard à l'heure de convocation.
18. Les volants sont à la charge des joueurs. Ils les fourniront d'un commun accord et de façon équitable. Pour le tableau D4/NC, le volant de référence est le volant plumes. Le volant officiel est le **RSL TOURNEY n°3**. Celui-ci sera en vente dans la salle et pourra-être utilisé en cas de désaccord.
19. Le Juge-Arbitre Principal de la compétition est **Benoît BILLAUD**.
20. A l'annonce de son match, le joueur est tenu de prendre sa feuille de match et de se rendre rapidement sur son terrain avec tous les accessoires nécessaires. Le joueur dispose de 3 minutes d'échauffement à l'annonce de son match. Un joueur non présent sur le terrain 3 minutes après son appel pourra être sanctionné par le juge arbitre.
21. Un échancier sera affiché à titre indicatif, mais l'ordre des matchs pourra être modifié pour s'adapter aux circonstances de jeu. Les matchs pourront-être lancés avec un maximum de 60 min. Les joueurs souhaitant s'absenter de la salle devront en avertir le juge-arbitre et seulement lui et avoir son autorisation.
22. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf si des arbitres sont volontaires pour officier sur les finales.
23. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, à l'intérieur & aux abords des gymnases.
24. Les joueurs doivent se conformer au présent règlement & à celui du gymnase.

